

Article 1 – Description

L'ASCE84 organise l'événement culturel « le printemps des artistes 2020 ».

Cet événement se déroule en deux phases :

1^{re} phase : un concours de dessin/peinture/photographie/sculpture (du 20 au 26 mars 2020)

2^e phase : une exposition des œuvres du concours (25 mars 2020)

Article 2 – Participation au concours

Le concours de dessin/peinture/photographie/sculpture est ouvert à tous les adhérents de l'ASCE84 et aux ayants droits.

Le concours est ouvert pour deux catégories ; la catégorie ADULTE et la catégorie ENFANT (moins de 15 ans).

Il n'y a pas de thème imposé. Toutefois, l'ASCE84 se réserve le droit de refuser une œuvre si elle porte atteinte à la sensibilité du public.

Les dessins/peintures/photographies doivent avoir les dimensions minimales de 21 × 29,7 cm (format A4).

Les sculptures doivent être d'un poids raisonnable et facilement transportable.

Chaque candidat doit remettre à l'ASCE84 leurs œuvres ainsi que la fiche d'inscription au concours correctement remplie.

La remise des œuvres et des inscriptions se feront au plus tard le jeudi 19 mars 2020 durant les permanences de l'ASCE, à savoir les jeudi de 12h45 à 13h30 (bureau 318).

Article 3 – Exposition

Les œuvres du concours seront exposées le mercredi 25 mars 2020 dans la salle J entre 12 h et 13h30.

Les auteurs des œuvres sont cordialement invités à cette exposition et à la pause café organisée par l'ASCE84.

L'exposition est ouverte aux adhérents de l'ASCE84 ainsi qu'aux agents de la cité administrative.

Par ailleurs, les photos des œuvres seront affichées dans l'espace café de la DDT du 20 au 25 mars 2020.

Elles seront également envoyées par mail aux adhérents ASCE84 afin qu'ils puissent voter.

Article 4 – Vote

Seuls les adhérents ASCE84 peuvent voter.

Le vote pourra se faire par envoi d'un mail à l'ASCE84 entre le 20 et le 25 mars 2020, lors de l'exposition du 25 mars 2020 ou le 26 mars 2020 lors de l'assemblée générale de l'ASCE (avant 10 h).

Article 5 – Classement

Le classement des œuvres sera établi par l'ASCE84 en comptabilisant le nombre de vote.

Le dépouillement des votes se fera à partir de 10 h le 26 mars 2020 lors de l'assemblée générale de l'ASCE.

En cas de résultat ex æquo, l'ASCE84 se réserve le droit de désigner le gagnant (concertation des membres du bureau non participants au concours).

Article 6 – Récompenses

Les récompenses seront remises aux gagnants le 26 mars 2020 à la fin de l'assemblée générale (vers 12 h).

Les récompenses sont des bons cadeaux de chez Cultura.

1^{er} prix : 40 euros

2^{ème} prix : 30 euros

3^{ème} prix : 20 euros

Le printemps des artistes 2020 Fiche d'inscription au concours

N° de l'œuvre :
(réservé à l'ASCE)

Nom et prénom de l'adhérent ASCEE84 :

N° d'adhérent ASCEE84 :

Nom et prénom de l'artiste (si différent) :

Catégorie : Adulte Enfant (-15 ans)

Titre de l'œuvre :

Date de réalisation de l'œuvre :

Type d'œuvre : dessin peinture photographie sculpture

Description de la technique et du matériel utilisés :

J'ai pris connaissance du règlement du présent concours.

Date

Signature